République Française

Département : GARD

Arrondissement : Nîmes

SAINT CHAPTES - COMMUNE

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 Juillet 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 16 juillet à 19 h 30, le conseil municipal de la commune de Saint Chaptes régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal au 1er étage en Mairie de Saint Chaptes, sous la présidence de Madame Valérie CHANEAC, Maire de Saint Chaptes.

Date de la convocation : 10 Juillet 2026

Présents : Madame Valérie CHANEAC, Monsieur Sébastien CHAPDANIEL, Madame Edith PELADAN-MONCHENEY, Monsieur Jocelyn PORTAL, Madame Émilie BOUYARD, Monsieur Jacques MATHIEU-CHARRE, Madame Élodie JULLIAN, Monsieur Sylvain SCIOU, Monsieur Clément MAURIN, Monsieur Samuel MAURIN, Madame Emma JULLIAN, Monsieur Luc DURAND, Madame Patricia ROMANI, Monsieur Christophe BONNARD, Monsieur Jérôme DUVAL, Madame Anne-Laure HUNOT, Monsieur Loïc MATHIEU-CHARRE.

Représenté.es : Madame Maïder JACQUOT donne procuration à Monsieur Sébastien CHAPDANIEL.
Madame Elorie BOUCAUT donne procuration à Monsieur Luc DURAND

Absents et excusés :

Quorum : 15 présents, 17 votants

Désignation du Secrétaire de séance : Patricia ROMANI – **Approuvé à l'unanimité.**

OUVERTURE DE LA REUNION : Madame le Maire ouvre la séance à 19 h30

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation PV du conseil municipal du Jeudi 18 Juin 2026**

 Pas de remarque ou de question particulière.

Approuvé à l'unanimité

2. **Convention relative à l'occupation du domaine public pour le pâturage de mouton.**

Pas de remarque ou de question particulière.

Après exposé, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :
- D'APPROUVER la convention relative à l'occupation du domaine public pour le pâturage de mouton
- D'AUTORISER, Madame Le Maire, et en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. **Droit de Préemption : Renonciation : Parcelle(s) : AD113**

Pas de remarque ou de question particulière.

Après exposé, Madame Le Maire propose de renoncer à la préemption de(s) parcelle(s) AD113 et de l' autoriser , et en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents y afférents.
Délibération adoptée à l'unanimité.

4. **Droit de Préemption: Renonciation : Parcelle(s) : AE 265**

Pas de remarque ou de question particulière.

Après exposé, Madame Le Maire propose de renoncer à la préemption de(s) parcelle(s) AE 265 et de l'autoriser, et en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents y afférents.
Délibération adoptée à l'unanimité.

5. **Droit de Préemption: Renonciation : Parcelle(s) :AE 393**

Pas de remarque ou de question particulière.

Après exposé, Madame Le Maire propose de renoncer à la préemption de(s) parcelle(s) AE 393 et de l'autoriser , et en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents y afférents.
Délibération adoptée à l'unanimité.

6. **Budget UAC 2026 : Virements de Crédits n°1**

Pas de remarque ou de question particulière.

Après exposé, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

le virement de crédits suivant :
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : Article 2131 : Bâtiments : - 2 000 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : l'article 165 : Dépôts et cautionnements reçus : + 2 000 €

D'AUTORISER, Madame Le Maire, et en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer toutes les pièces afférentes au dossier.
Délibération adoptée à l'unanimité.

7. **Décision (s) du Maire :**

Pas de remarque ou de question particulière.

Madame le Maire informe l'assemblée des décisions municipales qui ont été prises depuis la dernière séance, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision du Maire n°13 du 19.06.2026 : bail d'une Locataire

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du présent compte-rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

8. **Questions diverses**

Lettre ouverte à la Mairie de Saint Chaptes pour la maison de Santé

Sécuriser le quai de chargement de la Poste

Constructions sauvage vers le Gardon

Ecole : Repeindre les grilles : choix des couleurs Vote : multi couleurs pastels

Proposition de mettre un panneau d'affichage à disposition du public

Ecole : Idées des élèves pour aménager la cour : Tables supplémentaires, bancs, jardinières, peinture marelles.

Les jeux du petit parc seront installés à la rentrée

Racines dangereuses sur le champ de foire ; Travaux en Août

Fête votive : « on n'est au point »

Feu d'artifice reporté à cette date.

Renouveau au niveau des illuminations de Noël

Réunir les acteurs de soins et de secours ainsi que préventions et initiations aux premiers secours : former les agents communaux un vendredi soir

Octobre rose= 17 octobre 2026

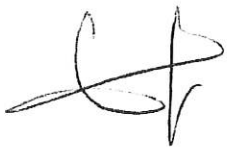
Bulletin communal : arrive demain, la distribution sera répartie

Pôle Métropolitain Nîmes Alès

FIN DE LA REUNION : L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 21 h 15

Le Maire,

Valérie CHANEAC



La Secrétaire de Séance,

Patricia ROMANI

